

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 septembre 2017**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Nicolas GONIDEC**

**N° 32**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 28/09/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2017  
(accusé de réception du 28/09/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cours de l'Ecole du Louvre à Quimper - Session 2017-2018**

**Il est proposé de signer une convention entre la Ville de Quimper et l'Ecole du Louvre pour prendre en charge les frais de deux cycles de conférences par an, estimés à 2 700 euros pour les deux cycles.**

Depuis la rentrée de septembre 2005, le musée des beaux-arts organise, dans le cadre des cours déconcentrés de l'Ecole du Louvre, deux cycles de conférences par an sur l'histoire de l'art.

Une nouvelle session est prévue durant l'année scolaire 2017-2018. Elle se tiendra dans les locaux du Pôle Universitaire Pierre-Jakez Hélias pour permettre l'accueil d'environ 200 personnes par séance.

La ville et le musée prennent en charge l'organisation des inscriptions, le dîner et l'hébergement des conférenciers, ainsi que la communication, pour un coût estimé à 900 euros pour les deux cycles. Par ailleurs la ville prend en charge le coût de la location de l'amphithéâtre du Pôle universitaire pour un montant de 1 800 euros pour les deux cycles.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention spécifiant les conditions de la collaboration entre les deux partenaires publiques.